

**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 7 FEVRIER 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc André.  
Secrétaire de Séance : M. Perreal

**Présents** : Mmes Morel, Nury, adjointes, M. Perreal, adjoint, Mmes Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amarin,  
MM. Aymont, Ameno, Vesin, Deville

**Excusées**: Mmes Bigot, Rivollier

**Absent** : M. Carlod

**Ordre du Jour** :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2017**
3. **Déclarations d'intention d'aliéner**
4. **Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un centre de loisirs et d'accueil périscolaire avec restauration**
5. **Estimation du local de boucherie**
6. **Rapport des commissions**
7. **Courriers divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

M. le Maire ajoute un point à l'ordre du jour concernant la modification du tableau des emplois permanents et une DIA.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

M. Lionel Perreal est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2017**

Le compte-rendu du conseil municipal du mois de janvier est adopté à l'unanimité.

**3. Déclarations d'intention d'aliéner**

M. le Maire présente sept déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété de la Eurl JaPomme, 231 rue de la Bière, cadastrée F 1760 de 600 m<sup>2</sup>.

Acquéreurs : M. et Mme Deljan Conew, 6 rue de la Source à Collonges.

Prix : 198 000 €,

- La propriété de la Eurl Japomme, Rue de la Bière, cadastrée F 1830 de 557 m<sup>2</sup>.

Acquéreurs : M. et Mme Ruben Ramos Motolina.

Prix : 167 000 €,

- La propriété des consorts Gautier et Andrieux, 35 rue du Fort, cadastrée F 179 de 354 m<sup>2</sup>.

Acquéreurs : M. Alexandre Picazo et Mlle Charlotte Lodo.

Prix : 210 000 €,

- La propriété de M. Diallo Alpha-Seydou et M. Houngninou Luc-Olivier, 38 Rue des Iles, cadastré F 1339 de 810 m<sup>2</sup>.

Acquéreurs : M. Point Du Jour Ralph et Mme Labrousse Ophélie.

Prix : 420 000 €.

- La propriété de Mme Desmaris Raymonde, lieux dits « De l'Alouette », F 556, « En Crot » F 560, et « Vignes de Crot », F 535, de 2225 m<sup>2</sup>,

Acquéreur : M. Girod Jean-Paul, 2 rue du Mont Livron à Collonges.

Prix : 3500 €

- La propriété de VMF, lieu-dit « En Bouan » ZD 5, d'une surface de 501 m<sup>2</sup>.

Acquéreur : M. Meinder Franck, 114 Chemin de Pré Morand à Collonges,

Prix : 80 000 €.

- La propriété des conjoints Lepretre, 30 allée de la Fontaine, cadastrée B 209, B 217, B 848, B 944, B 1188 et B 1191 d'une surface totale de 480 m<sup>2</sup>.

Acquéreurs : M. Zsolt SZARVAS et Mme TOTH Szilvia,

Prix : 200 000 €.

La commune et la Communauté de Communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

#### **4. Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un centre de loisirs et d'accueil périscolaire avec restauration**

Pour le projet de réalisation de l'accueil de loisirs, du périscolaire, de la cantine et des TAP sur la parcelle que la commune vient d'acheter à M. Prost, Rue de la Bière, nous sommes dans l'obligation de faire un concours d'architecte.

M. le Maire précise que cette procédure est complexe et très réglementée, et propose de la confier à la société Novade qui est spécialisée dans ce domaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de confier la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un centre de loisirs et d'accueil périscolaire avec restauration à la société Novade, au prix de 22 845,00 € HT, et autorise M. le Maire à signer le contrat avec la société Novade.

Un groupe de travail sur ce projet sera formé avec des membres du conseil municipal et de Familles Rurales.

#### **5. Estimation du local de boucherie**

M. Gaël Schmitt a adressé un courrier à la mairie le 22 novembre 2016 dans lequel il souhaite acquérir le local qu'il loue. Une discussion s'engage entre les membres du conseil.

Il est procédé au vote en faveur de la vente ou non du local boucherie à M. Schmitt :

**Pour** : Mmes Meresse, Amarin,

**Abstention** : M. Duparc,

**Contre** : Mmes Morel, Nury, Fallot, Dalmedo, Vernaz, MM. Perreal, Aymont, Ameno, Vesin, Deville.

A une large majorité, les membres du conseil refusent la vente à M. Schmitt des locaux qu'il loue à la commune pour exploiter son commerce de boucherie charcuterie et de service traiteur.

## **6. Modification du tableau des emplois permanents**

Considérant la nouvelle organisation de l'entretien des bâtiments communaux suite à la réhabilitation de la salle des fêtes : « le Foyer Rural », il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette modification du tableau des effectifs et à signer le contrat de travail et document correspondant.

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>	
<u>Emplois</u>	<u>Grades ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant</u>
<b>Service Administratif</b> Accueil du Public, Etat civil, Elections Secrétaire de Mairie <b>Service Technique</b> Agent d'entretien Polyvalent Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial polyvalent <b>Service Social</b> Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles <b>Service Police Municipale</b> Agent de Police Municipale Agent de Police Municipale	Grade : Adjoint administratif 2 <sup>nd</sup> classe Grade : Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe  Grade : Adjoint Technique 2 <sup>nd</sup> classe Grade : Adjoint Technique 2 <sup>nd</sup> classe  Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles 1 <sup>ère</sup> classe  Grade : Brigadier Grade : Brigadier
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>	
<b>Service Administratif</b> Urbanisme, marché public, subventions <b>Service Technique</b> Agent d'entretien des locaux Agent d'entretien des écoles <b>Service Animation</b> Agent d'Animation Qualifié Agent d'Animation Qualifié Agent d'Animation Qualifié <b>Service Culturel</b> Agent de bibliothèque	Grade : Rédacteur (75.83 h/mois)  Cadre d'emplois des Adjoints Techniques (17.33 h/mois) Cadre d'emplois des Adjoints Techniques (50.70 h/ mois)  Grade : Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe (130.52 h/mois) Grade : Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe (130.52 h/mois) Grade : Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe (130.52 h/mois)  Grade : Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe (75.83 h /mois)

## **7. Rapport des commissions**

Commission communication : Mme Nury présente à l'ensemble des membres du conseil le dernier projet retenu par la commission pour deux panneaux d'entrée de village. Les emplacements exacts de ces panneaux sont à définir.

Mmes Nury et Meresse proposent de créer une page facebook de la mairie. Elles doivent se renseigner auprès du service CRI (informatique) de la CCPG.

## **8. Courriers-divers**

- M. le Maire informe les membres du conseil des courriers de l'indivision Bouvier et de Mme Desmaris qui acceptent la proposition de la commune pour acquérir leurs parcelles boisées.
- M. le Maire lit le mail de M. Gardette concernant le déneigement.

La séance du conseil municipal est levée à 21h35.

\*\*\*\*\*